

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNE DE BLANGY-TRONVILLE

=====

CHEMIN RURAL DIT DE LA VOIE SUR FOSSE

**REMEMBREMENT URBAIN PAR VOIE D'AFU LIBRE
PROJET DE L'AFUL DES POMMIERS**

=====

**ÉVALUATION DES INCIDENCES
NATURA 2000 (PA 15-1)**

=====

LATITUDES

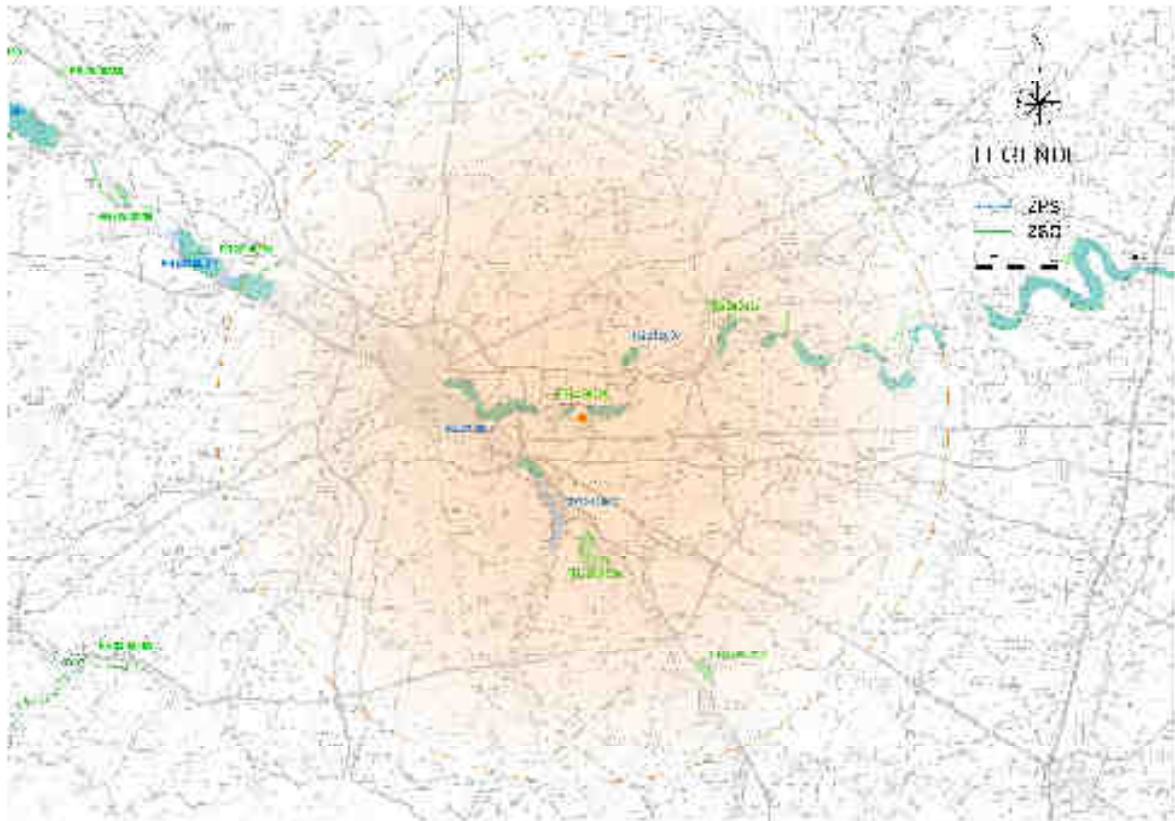
124 Boulevard Vauban
80100 ABBEVILLE Cedex
Tél : 03.22.24.08.71 – Fax : 03.22.24.45.87
E-mail : abbeville@latitudes-ge.fr
Dossier : 18909 – Date : Décembre 2014

1 ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Le projet d'aménagement est soumis à évaluation des incidences.

(L.414-4 IV-bis° du Code de l'environnement).

1.1 Présentation des sites Natura 2000



Dans un rayon de 20km autour du projet on recense les sites Natura 2000 suivants :

- ◆ **Zones de Protection Spéciale (ZPS – Directive Oiseaux) :**
 - Étangs et marais du bassin de la Somme (FR2212007).
- ◆ **Sites d'Importance Communautaire (SIC : futures ZSC – Directive Habitat) :**
 - Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly (FR2200355) ;
 - Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie (FR2200356) ;
 - Moyenne vallée de la Somme (FR2200357) ;
 - Tourbières et marais de l'Avre (FR2200359).

2 sites Natura 2000 se trouvent à proximité immédiate du projet d'aménagement et les données jointes ci-après, extraites des DocOb consultables sur les sites Internet www.natura2000-picardie.fr et www.mnhn.fr, détaillent les localisations, surfaces, habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire à prendre en considération.

La détermination des espèces dont l'aire d'évaluation spécifique est concernée s'appuie notamment sur les cartographies de recensement des lieux de reproduction et domaines vitaux établies par l'association Picardie Nature.

Étangs et marais du bassin de la Somme

Statut : ZPS
Code : FR2212007
Superficie : 5243 ha
Structure porteuse du DOCOB : AMEVA
Opérateur ou animateur technique : AMEVA

- ◆ Deux oiseaux nicheurs sont très fortement prioritaires sur le site
 - Le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*). La préservation de l'espèce sur le site dépend de la conservation des marais et roselières en bon état, inondés en permanence de mai à août, pendant la période de nidification
 - La Marouette ponctuée (*Porzana porzana*). L'ensemble des milieux humides à végétation aquatique partiellement submergée (laïches, scirpes, joncs, typha, etc.) doivent être maintenus pour assurer la préservation de l'espèce dans le bassin de la Somme.
- ◆ De plus, on note la présence d'habitats très favorables à deux espèces fortement menacées.
 - Le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*). La préservation de l'espèce sur le site dépend entièrement de la conservation des marais et roselières en bon état, inondés en permanence de mai à août, pendant la période de nidification.
 - Le Milan noir (*Milvus migrans*). L'ensemble des milieux humides doit être pris en compte dans la préservation des habitats de l'espèce, en favorisant le maintien et la restauration des ripisylves du site.
- ◆ MENACES SUR LE SITE
 - dégradation et disparition des habitats (atterrissement des roselières, gestion hydraulique inadéquate, pratiques de coupe de roseau ou de pisciculture inadaptées...)
 - eutrophisation des milieux, menant à l'envasement des étangs (perte de terrains de chasse)
 - pollution des zones humides (notamment par l'agriculture)

a — Listes des habitats

Sans objet

b — Listes des espèces

Code N2000	Nom français	Nom scientifique	État de conservation	Priorité de conservation régionale	Aire d'évaluation spécifique
A022	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Moyen	Fortement prioritaire	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
A023	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>		Non prioritaire	5 km autour des sites de reproduction.
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>		Non prioritaire	5 km autour des sites de reproduction.
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>		Non prioritaire	3,5 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Bon	Prioritaire	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>		Non prioritaire	3 km autour des sites de reproduction.
A119	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>		Fortement prioritaire	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>		Prioritaire	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>		Non prioritaire	Bassin versant, 1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
A272	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Bon	Non prioritaire	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.

Au regard de la localisation du site trois espèces (Blongios nain {A022}, Busard des roseaux {A081}, Sterne pierregarin {A193}) voient leur aire d'évaluation spécifique concernée par le projet d'aménagement.

Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie

Statut : ZSC
Code : FR2200356
Superficie : 525 ha
Structure porteuse du DOCOB : AMEVA
Opérateur ou animateur technique : AMEVA

Les marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie forment un tronçon intermédiaire entre la basse vallée élargie presque linéaire et la moyenne vallée méandreuse. Le site est éclaté en plusieurs noyaux, constitués d'étangs, de tremblants (coussins de végétations flottants), de roselières, de saulaies, et de boisements tourbeux où de nombreux habitats sur sol basique se développent : grands herbiers aquatiques de profondeur, herbiers de chenaux, bordures amphibies... abritant une composition floristique diversifiée.

Entre Amiens et Corbie, le site intègre quelques aspects très originaux du val de Somme, avec deux entités très riches à fort enjeu de conservation.

◆ Les hortillonnages d'Amiens

- Le site des hortillonnages est un remarquable exemple de marais intégrant les aspects historiques, culturels et culturels (maraîchage) à un vaste réseau d'habitats aquatiques. Des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire, comme la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), le Triton crêté (*Triturus cristatus*) et le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*) y sont recensés. Plusieurs espèces de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux » sont présentes sur le site : l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*), le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*).
- Les « hortillons » sont des espaces d'une grande fragilité. Un manque d'entretien régulier mène à l'érosion des berges et à l'envahissement des parcelles et des rieux par les hélophytes (plantes enracinées sous l'eau) et les ligneux.

◆ Le marais de la Queue à Blangy-Tronville

- Ce marais regroupe des herbiers végétaux de grande valeur patrimoniale, à l'image du groupement à Rubanier nain (*Sparganium natans*) espèce rare et quasi menacée en Picardie. Plus exceptionnelle encore, on rencontre la Petite Utriculaire (*Utricularia minor*), une plante carnivore aquatique des zones marécageuses, gravement menacée d'extinction dans la région.
- Le Triton crêté (*Triturus cristatus*), espèce d'intérêt communautaire fréquente également le site, notamment les grandes mares ensoleillées qu'il affectionne particulièrement.
- La conservation de ce marais apparaît comme un enjeu prioritaire au sein du site Natura 2000.

◆ MENACES SUR LE SITE

- l'assèchement des marais
- la pollution des eaux (il s'agit de traiter les rejets polluants, notamment lors de la collecte des eaux usées)
- l'abandon des pratiques d'entretien de fauche et de pâturage

a — Listes des habitats

Code N2000	Habitat	Aire d'évaluation spécifique
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou de l' <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>)(*sites d'orchidées remarquables)*	3 km autour du périmètre de l'habitat
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
7140	Tourbières de transition et tremblantes	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
7230	Tourbières basses alcalines	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
91D0	Tourbières boisées*	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat

Au regard de la localisation du site aucun habitat n'est concerné par le territoire communal.

b — Listes des espèces

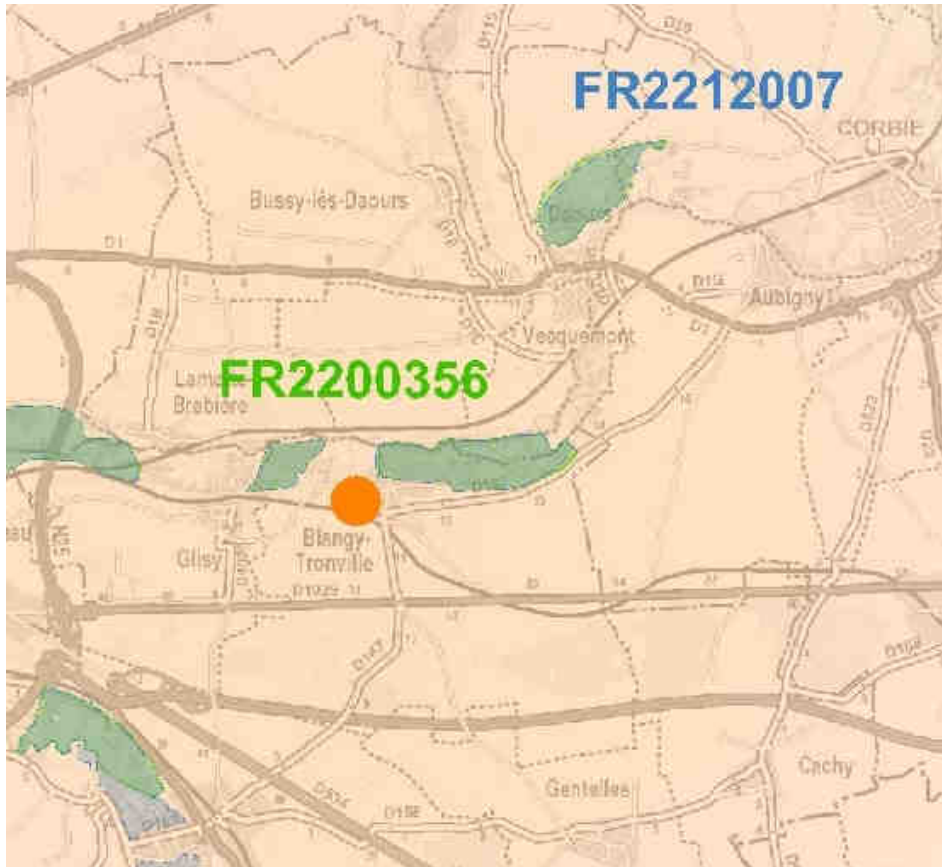
Code N2000	Nom français	Nom scientifique	État de conservation	Priorité de conservation régionale	Aire d'évaluation spécifique
1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>		Prioritaire	— Bassin versant; — Nappe phréatique liée à l'habitat.
1078	Écaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Moyen		
1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Moyen	Moyennement prioritaire	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.

Au regard de la localisation du site aucune espèce ne voit son aire d'évaluation spécifique concernée par le territoire communal.

1.2 Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

INTERACTION DE LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

Les entités de site Natura 2000 les plus proches se situent à environ 400m du projet d'aménagement (« Étangs et marais du bassin de la Somme » et « Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie »).



Par sa situation géographique, le développement urbain envisagé par le projet ne représente pas de changement notable de l'état actuel de l'interaction de la zone urbaine sur ces sites.

INTERACTION GEOMORPHOLOGIQUE ET HYDROGRAPHIQUE

Les eaux pluviales du versant s'écoulent vers la Somme, selon la pente naturelle. La zone urbaine de BLANGY-TRONVILLE, en aval du projet, détournent une partie des ruissellements et constituent une rupture des écoulements.

Le projet d'aménagement envisagé prévoit d'une part l'infiltration des eaux pluviales des parcelles privatives à la parcelle et d'autre part la gestion des eaux pluviales des espaces communs (voirie, trottoirs, stationnements,...) par des techniques alternatives à l'intérieur du périmètre de l'aménagement. En cas d'événements pluvieux exceptionnels dépassant les hypothèses de dimensionnement, un débit de fuite marginal sera appliqué sur la base des standards minimum nouvellement acceptés, soit 3l/s/hectare aménagé.

Pour la gestion des eaux usées, les constructions ou installations nouvelles devront être raccordée par le réseau d'assainissement collectif créé par l'opération au réseau d'assainissement collectif de la commune.

L'interaction hydraulique du projet avec les entités Natura 2000, et en particulier avec les zones à dominantes humides et les espaces naturels hydrauliquement sensibles est grandement minimisée.

INTERACTION ECOLOGIQUE

Le projet d'aménagement se situe à proximité des entités de deux sites Natura 2000, mais en dehors des zones caractéristiques de ces sites (rivière, mare, étang, zone humide, bois, talus boisé,...)

De plus, le projet d'aménagement envisagé est séparé de ces entités Natura 2000 par une partie de la zone actuellement urbanisée de BLANGY-TRONVILLE.

L'interaction du projet d'aménagement envisagé sur les bio-échanges avec les sites Natura 2000 au regard de leurs intérêts écologiques spécifiques est peu probable.

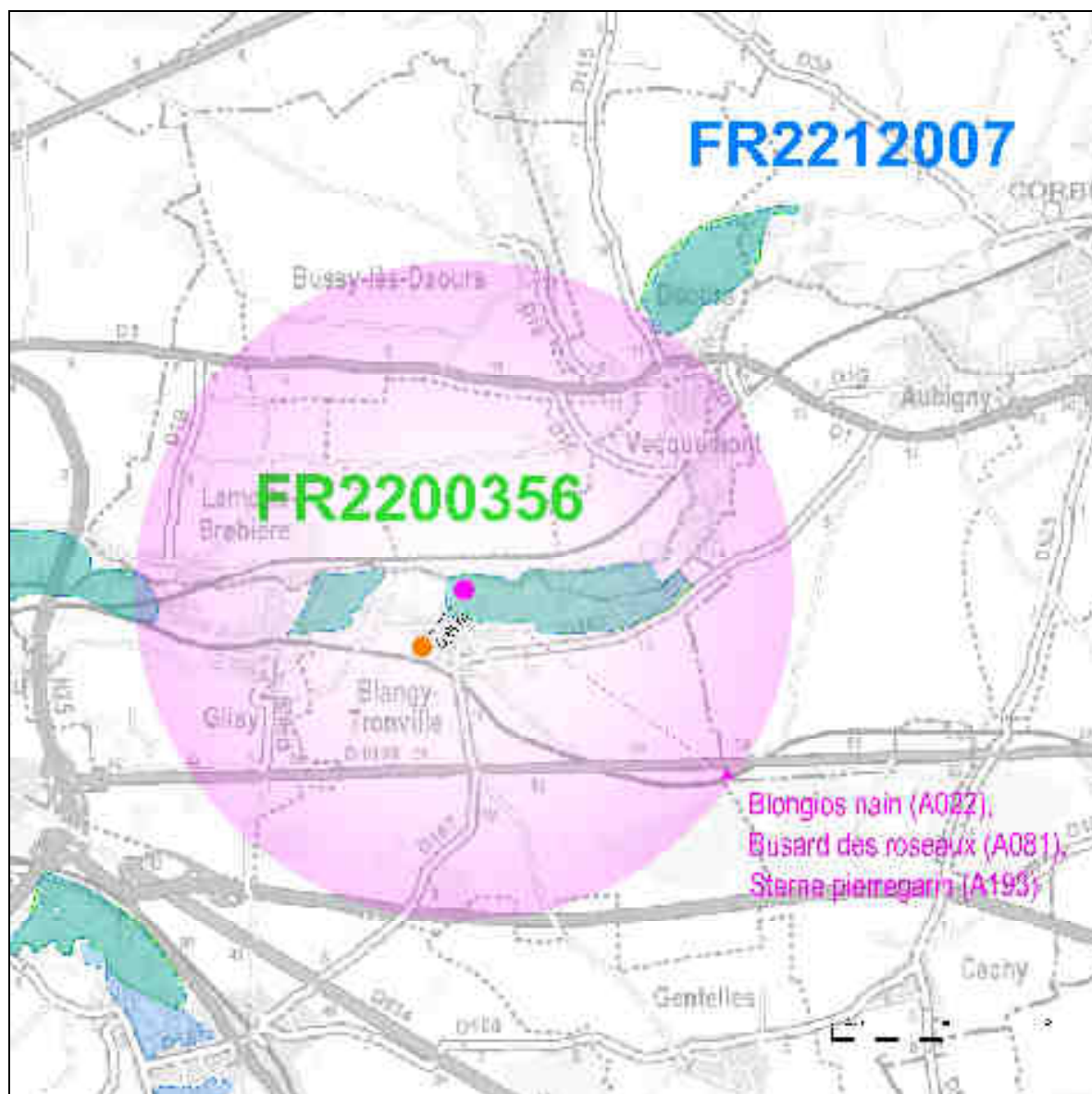
INTERACTION PAYSAGERE

Situé en limite de la zone actuellement urbanisée, le projet vient épouser l'enveloppe urbaine actuelle.

La covisibilité entre la zone du projet et les entités Natura 2000 est faible en raison du relief du terrain, la végétation et l'urbanisation actuelle.

L'interaction d'une modification paysagère induite par le projet sur les sites Natura 2000 est considérée comme faible.

1.3 Évaluation des incidences sur les espèces concernées



ESPECES CONCERNEES

Quatre espèces voient leurs aires d'évaluation spécifique potentiellement concernées par le projet d'aménagement :

- Blongios nain (A022),
- Busard des roseaux (A081),
- Sterne pierregarin (A193),

Le projet d'aménagement envisagé préserve les habitats favorables à ces espèces (prairie, rivière, mare, étang, zone humide, bois, talus boisé,...). Il est situé dans la zone actuellement urbanisée de BLANGY-TRONVILLE, en dehors des domaines vitaux des espèces cités. L'impact sur la préservation de ces espèces est considéré peu probable.

→ À l'issue de ces constatations et au regard des menaces spécifiques sur les sites et les espèces, on peut conclure à une absence d'incidences significatives sur les habitats naturels et les espèces inscrits aux DocOb des sites concernés.

La réalisation d'une étude d'incidences sur les sites Natura 2000 n'apparaît pas nécessaire pour le projet d'aménagement.